

Image not found or type unknown



## Une vente de terre et vigne par une procuration

Par **gautier**, le **22/02/2010** à **19:44**

Bonjour, rn il a été fait une procuration à mon père qui à l'époque des faits ne pouvait pas écrire étant donné qu'il était sous curatelle renforcée. Suite à cela, une vente de terres et vignes a été réalisée chez un notaire. Sur la vente, mon père n'a pas écrit la mention "bon pour vente" et aucune signature n'est identique sur toutes les pages. rn Voilà ma question : rn Si la procuration est fautive, est-ce que la vente est annulée? rn rn Merci à l'avance